

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jacques Béné, Cyril Aellen, Nathalie Fontanet, Emilie Flamand-Lew, Sarah Klopmann, Magali Orsini, Jean-Marc Guinchard, Bertrand Buchs, Eric Stauffer, François Baertschi, Patrick Lussi, Jean-Marie Voumard, Roger Deneys, Romain de Sainte Marie, Lydia Schneider Hausser

Date de dépôt: 4 février 2016

Proposition de résolution pour le maintien du Passeport-Vacances

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la nécessité de proposer une diversité d'activités aux jeunes durant les vacances d'été ;
- la spécificité de l'offre Passeport-Vacances, qui permet à des centaines d'enfants de découvrir diverses activités à un prix abordable ;
- le coût raisonnable de cette offre, qui se limite à 50 000 F par an et à un poste à plein temps ;
- la décision du département de l'instruction publique de supprimer l'offre Passeport-Vacances pour l'année 2016,

invite le Conseil d'Etat

- à maintenir l'offre Passeport-Vacances pour l'été 2016 ;
- à tout mettre en œuvre pour conserver cette offre dans les années futures.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le « Passeport-Vacances » propose, depuis 1979, de nombreuses activités à des centaines d'écoliers genevois. Durant six semaines, il invite les enfants de 10 à 15 ans à élaborer eux-mêmes leurs programmes en leur donnant le choix parmi diverses activités de plein air, sportives, artistiques ou artisanales, des visites d'entreprise, etc. Il leur permet ainsi de découvrir des professions, d'expérimenter des loisirs et d'acquérir des connaissances, tout en restant à Genève. D'un prix réduit, il est accessible à toute la population et constitue un complément idéal aux vacances familiales estivales.

A ses débuts, le Passeport-Vacances offrait 40 activités pour 400 exemplaires à disposition. A l'été 2004, 150 activités étaient proposées à près de 800 participants. Cette fréquentation s'est maintenue jusqu'en 2011, avant de décroître. L'année passée, seules 475 sésames ont été vendus. Le département de l'instruction publique n'a entrepris aucune mesure pour endiguer cette baisse, ni campagne de communication, ni réforme de la formule.

Au prétexte des « incertitudes budgétaires annoncées en décembre dernier », le département de l'instruction publique a décidé de suspendre, en 2016, l'offre Passeport-Vacances. Cette coupe, décidée unilatéralement par le département, est totalement disproportionnée au vu du faible coût de cette prestation, un seul poste à plein temps et 50 000 F par an. De plus, la suspension pour une seule année limite l'économie au montant en espèces, puisque le poste sera maintenu. A moins de volontairement faire des petites économies qui diminuent les prestations et impactent fortement la population, le choix du département est particulièrement incompréhensible.

En conclusion, la suppression d'une occupation intelligente pour les jeunes durant la période d'été dans l'objectif de faire une économie de 50 000 F est inacceptable. Ainsi, nous demandons au Conseil d'Etat de maintenir l'offre « Passeport-Vacances » pour l'été 2016 et de tout mettre en œuvre pour le conserver les années futures.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de résolution.